



MEDIATION DE LA CEDEAO
SUR LA CRISE POLITIQUE EN GUINEE BISSAU

COMMUNIQUÉ FINAL

Comme suite aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 4 juin 2016 à Dakar en République du Sénégal et conformément aux conclusions de la mission de médiation de haut niveau conduite en Guinée-Bissau, par Son Excellence le Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, Médiateur de la CEDEAO, accompagné de Son Excellence Docteur Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, un accord de sortie de crise en six (6) points, dénommé « Accord pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau » a été signé, le 10 septembre 2016, par les différentes parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord dans un climat apaisé, un processus de dialogue politique s'est déroulé à Conakry, République de Guinée, du 11 au 14 octobre 2016, sous la présidence du Médiateur de la CEDEAO.

Ce processus a regroupé autour du Médiateur, outre les signataires de la Feuille de route du 10 septembre 2016, des représentants du groupe des quinze députés dissidents du PAIGC et des représentants des Confessions religieuses et de la Société civile bissau-guinéennes. Ont également pris part aux rencontres, le Président de la Commission de la CEDEAO accompagné de son Représentant Spécial pour la Guinée-Bissau, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Guinée-Bissau, le Représentant de la Commission de l'Union Africaine en Guinée-Bissau, le Ministre des Affaires Etrangères de Sierra Leone, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures de la République d'Angola et l'Ambassadeur du Sénégal en Guinée.

A l'issue des concertations qui se sont déroulées, dans le respect de la souveraineté de l'Etat bissau-guinéen et dans une atmosphère empreinte de cordialité et de respect mutuel, les différentes parties prenantes ont réaffirmé leur volonté à trouver une solution durable à cette crise politique, dans l'intérêt supérieur du peuple.

A cet égard, il a été signé un accord, dénommé « Accord de Conakry » ; accord qui est la première étape de mise en œuvre de la Feuille de route du 10 septembre 2016 signée à Bissau.

Au terme des discussions les parties bissau-guinéennes conviennent des dispositions suivantes :

1. la procédure consensuelle du choix d'un Premier Ministre ayant la confiance du Président de la République. Le Premier Ministre doit rester en place jusqu'aux élections législatives de 2018 ;
2. la formation d'un gouvernement inclusif selon un organigramme négocié de manière consensuelle avec l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, sur le principe de leur représentation proportionnelle ;
3. la possibilité de nommer au Gouvernement inclusif, des personnalités indépendantes et de la Société Civile ;
4. le Gouvernement inclusif mettra en œuvre un programme élaboré par une table ronde de dialogue national dans les trente jours suivant la nomination du Premier Ministre ;
5. le respect du principe en vigueur pour la nomination des hauts fonctionnaires de la République ;
6. l'élaboration et l'adoption par la table ronde de dialogue national, d'un Pacte de Stabilité signé par les principales forces politiques et sociales, articulant les principes :
 - I. de redevabilité et de transparence dans les prises de décisions institutionnelles ;
 - II. de réforme de la constitution permettant d'établir des relations stables entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ;
 - III. de réforme de la loi électorale en vue de l'organisation couplée des élections législatives et locales en 2018 ;
 - IV. d'une nouvelle loi sur les partis politiques incluant le financement public des partis politiques au prorata de leur poids à l'Assemblée Nationale ;

- V. de réforme des secteurs de défense, sécurité et justice ;
 - VI. le démarrage de la mise en œuvre d'un programme de développement suivant la vision "Terra Ranka".
7. le soutien par la CEDEAO, l'Union Africaine, la CPLP, les Nations Unies et l'UE des efforts d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Pacte de Stabilité, notamment par la mise à disposition d'expertise de haut niveau ainsi que d'autres moyens financiers et logistiques conséquents;
 8. la mise en place d'un cadre de suivi et évaluation à trois niveaux afin de garantir la stabilité du processus :
 - Au niveau du Conseil des Ministres de la CEDEAO ;
 - Au niveau de la Commission de la CEDEAO, en partenariat avec les autres partenaires internationaux ;
 - Au niveau du Médiateur qui rendra compte à la Conférence des Chefs d'Etats de la CEDEAO.
 9. la réforme constitutionnelle sera effectuée dans le cadre d'une large consultation nationale prenant en compte les structures de révision existantes. La CEDEAO et les Nations Unies mettront à disposition des experts constitutionnalistes de haut niveau ;
 10. le principe d'une réintégration effective des 15 députés dissidents au sein du PAIGC, sans conditions, mais conformément aux textes en vigueur au sein du PAIGC.

La Communauté internationale a exprimé son soutien au processus de médiation, à travers notamment les communiqués de presse du Secrétaire Général des Nations Unies et de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine.

La CEDEAO lance un appel à tous les acteurs politiques ainsi qu'à la Société civile, aux Chefs religieux et coutumiers et à tous les citoyens de la Guinée-Bissau, d'apporter leur appui sans réserve pour la mise en œuvre de l'accord de Conakry afin de mettre le pays sur le chemin de la cohésion sociale et de l'éradication progressive de la pauvreté.

CONFIDENTIEL

Les participants aux négociations remercient le Président de la République de Guinée pour l'accueil fraternel qu'il leur a réservé, son implication personnelle dans la réussite des négociations, ses conseils avisés et son engagement panafricain.

Fait à Conakry, le 14 octobre 2016.

Ont signé,



S.E. Professeur Alpha Condé
Président de la République de Guinée
Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée Bissau



Monsieur Marcel A. de Souza
Président de la Commission de la CEDEAO



ACCORDS DE CONAKRY

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CEDEAO POUR UNE SORTIE DE CRISE POLITIQUE EN GUINEE-BISSAU

I. Contexte

A l'invitation du Médiateur de la CEDEAO, Son Excellence le Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, une réunion de concertations sur la situation en République de Guinée-Bissau s'est tenue à Conakry du 11 au 14 Octobre 2016. Ont participé à cette réunion, le Président de l'Assemblée Nationale Populaire, le Premier Ministre, le PAIGC, le PRS, le PND, le PCM, l'UM, des leaders religieux ainsi que des représentants de la société civile.

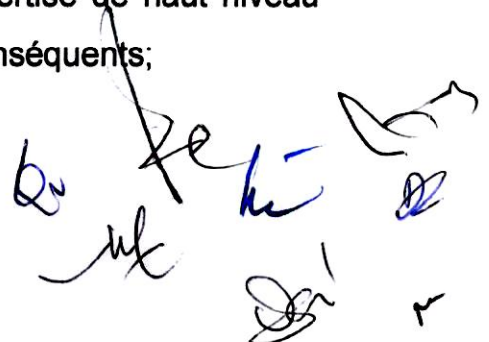
Cette rencontre de Conakry s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route en six points de la CEDEAO intitulée "**Accord pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau**", signée à Bissau, le 10 septembre 2016.

II. Points d'accord

Au terme des discussions les parties bissau-guinéennes conviennent des dispositions suivantes :

1. la procédure consensuelle du choix d'un Premier Ministre ayant la confiance du Président de la République. Le Premier Ministre doit rester en place jusqu'aux élections législatives de 2018 ;

2. la formation d'un gouvernement inclusif selon un organigramme négocié de manière consensuelle avec l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, sur le principe de leur représentation proportionnelle ;
3. la possibilité de nommer au Gouvernement inclusif, des personnalités indépendantes et de la Société Civile ;
4. le Gouvernement inclusif mettra en œuvre un programme élaboré par une table ronde de dialogue national dans les trente jours suivant la nomination du Premier Ministre ;
5. le respect du principe en vigueur pour la nomination des hauts fonctionnaires de la République ;
6. l'élaboration et l'adoption par la table ronde de dialogue national, d'un Pacte de Stabilité signé par les principales forces politiques et sociales, articulant les principes :
 - I. de redevabilité et de transparence dans les prises de décisions institutionnelles ;
 - II. de réforme de la constitution permettant d'établir des relations stables entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ;
 - III. de réforme de la loi électorale en vue de l'organisation couplée des élections législatives et locales en 2018 ;
 - IV. d'une nouvelle loi sur les partis politiques incluant le financement public des partis politiques au prorata de leur poids à l'Assemblée Nationale ;
 - V. de réforme des secteurs de défense, sécurité et justice ;
 - VI. le démarrage de la mise en œuvre d'un programme de développement suivant la vision "Terra Ranka".
7. le soutien par la CEDEAO, l'Union Africaine, la CPLP, les Nations Unies et l'UE des efforts d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Pacte de Stabilité, notamment par la mise à disposition d'expertise de haut niveau ainsi que d'autres moyens financiers et logistiques conséquents;

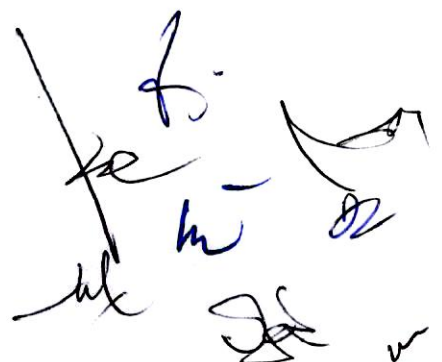


8. la mise en place d'un cadre de suivi et évaluation à trois niveaux afin de garantir la stabilité du processus :
 - Au niveau du Conseil des Ministres de la CEDEAO ;
 - Au niveau de la Commission de la CEDEAO, en partenariat avec les autres partenaires internationaux ;
 - Au niveau du Médiateur qui rendra compte à la Conférence des Chefs d'Etats de la CEDEAO.
9. la réforme constitutionnelle sera effectuée dans le cadre d'une large consultation nationale prenant en compte les structures de révision existantes. La CEDEAO et les Nations Unies mettront à disposition des experts constitutionnalistes de haut niveau ;
10. le principe d'une réintégration effective des 15 députés dissidents au sein du PAIGC, sans conditions, mais conformément aux textes en vigueur au sein du PAIGC.

III. Conclusion

Les participants remercient le Médiateur de la CEDEAO, Son Excellence le Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, pour son implication personnelle, son hospitalité authentiquement africaine, son leadership et ses conseils avisés qui ont permis aux participants de s'écouter, d'échanger et de se comprendre, dans un esprit de fraternité et de tolérance, dans l'intérêt supérieur de la Guinée-Bissau.

Ils remercient également les Chefs d'Etats et la Commission de la CEDEAO, les Nations Unies, l'Union Africaine, les Républiques du Sénégal, de Sierra Leone et d'Angola, l'Union Européenne et la CPLP pour leur accompagnement et leur appui au peuple de Guinée-Bissau.



CONFIDENTIEL

Ils s'engagent à concourir de bonne foi à la mise en œuvre réussie des accords de Conakry et, plus largement, de la Feuille de route de la CEDEAO signée à Bissau le 10 Septembre 2016.

Fait à Conakry, le 14 Octobre 2016

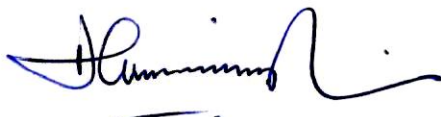
Ont signé,



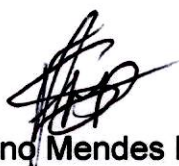
S.E.M. Cipriano Cassama
Président de l'Assemblée Nationale Populaire



S.E.M. Aristide Ocante da Silva
(Pour le Compte du Gouvernement)
Ministre d'Etat, Ministre à la Présidence du Conseil des Ministres, Affaires
Parlementaires et Porte-parole du Gouvernement



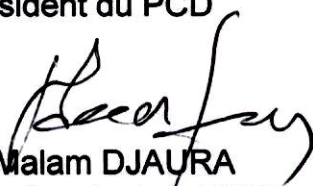
M. Domingos Simoes Pereira
Président du PAIGC




M. Florentino Mendes Pereira
Secrétaire Général du PRS



M. Vicente Fernandes
Président du PCD



M. Malam DJAURA
Représentant du PND




M. Agnelo Augusto Regalla
Président de l'UM



M. Braima Camara
Représentant du Groupe des 15 Députés

Ont paraphé,



S.E. Professeur Alpha Condé
Président de la République de Guinée
Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée Bissau

S.E.M. Marcel A. de Souza
Président de la Commission de la CEDEAO



S.E.M. Samura M. W. Kamara
Ministre des Affaires Etrangères de Sierra Leone



S.E.M. Manuel Domingos Augusto
Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures de la République d'Angola

S.E.M. Mme Anna Sémou Faye
Ambassadeur de la République du Sénégal en Guinée



M. Modibo Ibrahim Touré,
Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies
pour la Guinée-Bissau



M. Ovidio Pequeno
Représentant de la Commission de l'Union Africaine en Guinée-Bissau



S.E.M l'Ambassadeur Gerardus Gielen
Ambassadeur de l'Union Européenne en République de Guinée